

# Les nouvelles générations sacrifiées

LOUIS CHAUVEL  
et  
PIERRE-ANDRÉ IMBERT

*Louis Chauvel est sociologue, maître de conférences des universités à l'Institut d'études politiques de Paris, chercheur à l'Observatoire français des conjonctures économiques. Il a consacré à ces questions un ouvrage, *Le destin des générations*, publié aux PUF en 1998, ainsi que de nombreux articles sur le changement social dans les sociétés contemporaines.*

*Pierre-André Imbert est économiste et délégué général du club Démocratie Égalité.*

## Sommaire

### I. LES INÉGALITÉS ENTRE GÉNÉRATIONS

- 1. NI « PLACE AUX JEUNES » page 6
- 2. ...NI « LUTTE DES ÂGES » page 8

### II LA MONTÉE DES INÉGALITÉS ENTRE GÉNÉRATIONS

- 1. STABILITÉ ET PROGRÈS APPARENTS DE LA STRUCTURE SOCIALE page 14
- 2. LA MONTÉE DES INÉGALITÉS GÉNÉRATIONNELLES page 19

### III. RÉPONDRE AUX INÉGALITÉS GÉNÉRATIONNELLES

- 1. UNE QUESTION OCCULTÉE page 29
- 2. INÉGALITÉS ENTRE GÉNÉRATIONS : ENSEIGNEMENTS ET LIGNES D'ACTION page 33

**ANNEXE 1 : LA CRISE GÉNÉRATIONNELLE AUX ETATS-UNIS** page 47

**SYNTHÈSE** page 49

Quelle société souhaitons-nous laisser à nos enfants et petits-enfants ? Quels changements voulons-nous apporter durablement dans la vie des femmes et des hommes ? Ces deux questions, simples et intemporelles, constituent l'essence même de l'action et de la réflexion politiques. Elles nous interrogent sur ce que nous voulons transmettre, aussi bien individuellement que collectivement, après nous.

Il n'est donc pas surprenant que les grands débats politiques aient trait précisément aux processus de long terme qui relient les décisions du présent à leurs conséquences pour les générations futures : l'avenir des systèmes de retraite, les modifications du climat, le legs empoisonné de notre impéritie dans le domaine énergétique, la soutenabilité des déséquilibres Nord/Sud ... Les sociétés progressistes, celles marquées par l'idée de projets politiques, se sont toujours caractérisées par leur capacité à engager une action réfléchie au long terme permettant de construire des sociétés plus égalitaires, de garantir le progrès pour les hommes et les femmes à naître, qu'il s'agisse de l'éducation, de la recherche, ou encore des grandes infrastructures publiques.

Pourtant, alors même que toutes ces questions traitent clairement des liens entre générations, identifiées comme des ensembles d'individus nés à la même période, la réflexion sur les inégalités entre générations est largement exclue du débat public. Lorsque ces générations sont convoquées dans l'argumentation politique, il s'agit le plus souvent de générations très abstraites, celles des générations qui ne sont pas encore nées, incarnant ce futur vague et lointain auquel tout individu se doit d'être attentif, par principe.

Pis, il arrive que poser la question des inégalités entre générations soit suspect aux yeux de ceux-là mêmes qui revendiquent l'importance des processus de long terme et du devenir de nos sociétés. S'interroger sur la justice entre générations est même soupçonné de vaine chicane polémique et intéressée (refaire le coup du « place aux jeunes, car les plus vieux ont fait leur temps et en ont bien profité »), voire de dérive droitière (une incitation insidieuse à remplacer la lutte des classes par la guerre des âges).

## **I. LES INÉGALITÉS ENTRE GÉNÉRATIONS**

### **1. NI « PLACE AUX JEUNES »...**

Tous les dix ans surgit, à droite comme à gauche, un quarteron de quadras censés renouveler la politique et apporter de nouvelles idées et de nouvelles méthodes. La jeunesse serait en soi un passeport pour la modernité et un brevet certifié de renouveau. Qu'on se souvienne de la tentative de Michel Rocard avant 1981 de supplanter François Mitterrand sur le thème du renouvellement ; de la légitimité moderniste de Laurent Fabius, premier ministre de 38 ans, censé donner un coup de jeune au socialisme de gouvernement ; des quadras de Droite dans les années quatre-vingts (Noir, Barzach, Villiers, Madelin et la bande à Léo), ou plus récemment de la « nouvelle » (encore !) génération de députés PS

de 1997, de la « nouvelle » génération d'élus de droite aux municipales de 2001 (Perruchot, Keller et consorts). Passé le battage médiatique du moment, la portée transformatrice de ces changements apparaît bien mince, et il nous semble bien saugrenu de prétendre que le jeunisme, maladie des sociétés vieillissantes, a jamais porté spontanément le progrès et l'égalité.

La sphère politique n'a d'ailleurs pas le monopole du « place aux jeunes », car la vague déjà démodée de la Nouvelle Economie symbolise le triomphe de jeunes entrepreneurs, qui seraient plus décontractés, moins autoritaires, plus « fun » et plus respectueux de leurs « collaborateurs », comparés aux patrons de la vieille économie taylorienne, déclassés par la percée économique des technologies de l'information et de la communication. Et que dire de la fascination médiatique pour ces « nouveaux » (c'est-à-dire jeunes) militants du mouvement anti-mondialisation dont la pratique rangerait le syndicalisme de (grand) papa au rang des vieilles brocantes.

En revanche, il est certain qu'il existe un mouvement naturel de renouvellement des générations, engendrant de profonds bouleversements. Au risque d'une interprétation mécaniciste de l'histoire, le changement social est marqué continuellement par l'effacement des anciennes générations et des enjeux qui furent les leurs et leur remplacement par les nouvelles générations porteuses de problématiques et aussi de problèmes nouveaux.

En effet, la période qui s'étend de la fin de l'enfance à l'installation dans la vie adulte implique des expériences cruciales et irréversibles, marquant définitivement les individus. Cette période de la vie, que les sociologues appellent la « socialisation », laisse des traces indélébiles. A quelques décennies d'intervalle, parfois quelques années seulement, les conditions culturelles, historiques et sociales connues par les jeunes changent du tout au tout avec des

effets sur la longue durée. A l'opposé, des enjeux dont l'importance se dissout, parce qu'ils ont été réglés ou que le sentiment de leur importance n'est pas transmis, disparaissent mécaniquement. Les résultats des luttes des générations anciennes sont considérés par les suivantes comme des acquis, ou sinon retournent simplement au néant. Cela a pour conséquence un renouvellement perpétuel des valeurs et des représentations.

La problématique des inégalités générationnelles est différente de ce versant culturel et politique des rapports entre générations : les conditions économiques et sociales de la socialisation primaire d'une génération donnée l'affectent durablement et différemment, produisant des inégalités entre générations qui ne se résorbent pas spontanément. Cela ne signifie pas que les inégalités sociales structurantes s'effacent derrière ces inégalités entre générations.

## 2. ...NI « LUTTE DES ÂGES »

Pour une pensée se revendiquant comme authentiquement progressiste, insister sur les inégalités entre générations, c'est se confronter au soupçon d'une grave dérive idéologique : dénoncer ces inégalités ne serait qu'une manœuvre destinée à occulter les seuls et vrais clivages, ceux existant entre classes.

Il est vrai que la lutte des générations est souvent utilisée par des libéraux pour refuser la solidarité de long terme. Selon certains, comme l'économiste américain Lester Thurow, la lutte des classes est appelée à être remplacée par le conflit des générations, les puînés<sup>1</sup> étant exploités par leurs aînés, détenteurs de droits excessifs à la retraite. Cette conception n'est pas neuve : déjà en

1) Né après, contraire à l'aîné.

1832, dans son *Economie Politique*, Jean-Baptiste Say condamnait l'endettement public au motif que « *si nous, génération présente, avons, du moins par notre silence, consenti à grever les revenus de nos neveux, nos neveux ne jugeront-ils pas convenable de secouer ce fardeau, s'ils viennent à s'apercevoir qu'il n'a servi en rien à leur bonheur ?* » Plus récemment, lorsqu'un économiste américain comme Laurence Kotlikoff propose de tenir une comptabilité par génération de façon à fixer une égalité actuarielle stricte entre contributions et droits, on sent poindre l'hypothèse qu'aucune génération ne doit compter sur les autres, dans un communautarisme fermé par des frontières étanches à toute solidarité. L'argument générationnel n'est donc pas un monopole des défenseurs de l'idée de solidarité, bien au contraire. Mais il serait regrettable de disqualifier une notion parce qu'elle a été parfois dévoyée.

Les inégalités entre des générations ne tiennent pas forcément à l'action machiavélique des plus âgés ou des plus jeunes, mais aux hasards de l'Histoire qui socialisent une génération démographique dans des conditions économiques et sociales particulières, parfois favorables, parfois tragiques. Ainsi en est-il pour les hommes nés en 1894. Ils eurent vingt ans en 1914 : un quart d'entre eux disparut dans les tranchées et un autre a subi des blessures aux séquelles définitives. A quarante ans, ils vécurent dans la crise des années trente et ils ont cinquante ans en 1944. La moitié à peine atteint l'âge de 65 ans, sans retraite véritable : en 1959, le minimum vieillesse est créé, qui, malgré son montant dérisoire – de l'ordre du tiers du SMIG de l'époque –, concerne alors la moitié des personnes âgées. Ce destin collectif-là est celui d'une même génération démographique dont le sort a été pire que celui de ses parents et cela n'a rien de banal. **Les fluctuations de l'Histoire peuvent provoquer des situations d'injustice effarantes puisque les générations seront traitées de manière différentes au seul motif qu'elles ne sont pas nées la même année.** Les processus sociaux et historiques qui produisent le sacrifice d'une génération

sont toujours complexes, et ne semblent pas dépendre directement de politiques délibérées ni de la la volonté de groupes sociaux déterminés<sup>2</sup>.

Faudrait-il nier la réalité d'un sacrifice générationnel au motif qu'elle risquerait d'être récupérée par des penseurs libéraux ? Ce serait une ineptie : ceux qui naguère, à gauche, disaient que dénoncer les inégalités entre hommes et femmes était suspect de disqualifier la lecture des luttes sociales ont été en retard d'une bataille politique. C'est précisément parce qu'il existe des inégalités entre sexes qui ne se substituent pas aux oppositions entre classes sociales que la mission de la Gauche est de concevoir les façon de les combattre et, pour cela, d'articuler une réflexion autour de ces deux catégories d'inégalités.

La question générationnelle est exactement du même ordre. Cependant, il est clair que les inégalités entre générations semblent moins légitimes dans le débat public que les inégalités hommes/femmes. Ceci s'explique sûrement en raison de :

- **l'assimilation réductrice de « génération » à la « jeunesse »**. Comme l'état de jeunesse est supposé n'être qu'un état transitoire, l'hypothèse générale est que les conditions difficiles qui peuvent marquer la jeunesse sont vouées à disparaître, à la différence de l'identité sexuelle. En réalité, cette distinction ne tient pas, puisque l'appartenance à une génération, déterminée par l'année de naissance, est tout aussi immuable que le sexe. La génération née en 1965 ne peut pas choisir le taux de chômage auquel elle est confrontée à l'âge de 20 ans (33 %

2) Il reste que, parfois, l'indifférence est un début de responsabilité. Différents auteurs et témoins du début du xxe siècle, comme Bernanos ou Sauvy, rappellent que même si ce sacrifice d'une génération ne fut pas le résultat d'une politique machiavélique – la guerre n'ayant pas été délibérément choisie, en France en tous cas – l'état-major français n'a jamais cherché, depuis ses bureaux, à épargner ses jeunes dans les tranchées. Les « vieux » de l'arrière n'ont pas cherché non plus, une fois la paix revenue, à réintégrer les jeunes survivants de la catastrophe.



dans les deux ans qui suivent la sortie des études) pour connaître le sort de la génération née en 1950 (4 % de taux de chômage). Elle ne peut non plus choisir le nombre des postes ouverts au concours de l'ENA, par exemple : une cinquantaine de postes contre près de 150 pour ceux nés vingt ans plus tôt ! La sociologie nous apprend que certains handicaps sont immuablement liés à la génération, simplement parce que, lors de la période de la socialisation, la jeunesse se passe dans de mauvaises conditions, certains problèmes qui en résultent ne sont jamais rattrapés, et laissent des séquelles définitives.

**- la croyance en une sorte de loi du progrès générationnel.**

Finalement, il existe une croyance collective, alimentée par une réalité historique de long terme, en un progrès continu du bien-être des sociétés, chaque génération récoltant le fruit du travail, de l'accumulation de savoir, de connaissances techniques de toutes natures, laissées par les aînés et améliorant le patrimoine commun de l'humanité. Pour autant, cette vérité de long terme, dont rien ne dit qu'elle a vocation à se reproduire éternellement, est parfois contredite à l'échelle de quelques générations, que les raisons en soient naturelles (grandes catastrophes écologiques), guerrières (les massacres des deux grandes guerres, la saignée de la génération napoléonienne, ...) ou économiques (la crise des années 1975-1995, voire plus si la croissance rechute).

La coexistence de générations dont les destins se différencient de façon prononcée est alors un défi véritable dont l'oubli pourrait compromettre l'équilibre politique et social. La maîtrise des inégalités entre générations est d'ailleurs explicitement présente dans le cas des retraites, qui ne se réduit pas à une question de soutenabilité financière à long terme.

Supposons une situation « imaginaire ». Un système de retraite par répartition est mis en place à une date X ; pendant 37,5 années, la société connaît le plein emploi et les générations rentrées sur le marché du travail à la date X prennent leur retraite à taux plein après avoir accumulé, en plus de leurs droits sociaux, un patrimoine important ; à cette date, les nouvelles générations doivent payer les retraites des aînés mais la situation économique et démographique se détériore durablement : le chômage frappe 20 % de cette génération et ce pendant deux décennies. Ce chômage implique, bien sûr, un renchérissement du coût du travail, puisqu'il faut bien rattraper sur ceux encore en emploi le manque à gagner en terme de prélèvements pour les retraites. Un fort chômage et de faibles salaires nets caractérisent donc les nouvelles générations, dont beaucoup ne pourront travailler suffisamment longtemps durant leur vie pour prétendre à une retraite pleine. La presse conservatrice suppose qu'il s'agit là d'une génération de fainéants, mais il faut admettre que les chômeurs travailleraient s'ils trouvaient des emplois décents.

Le déséquilibre démographique et économique pousse tôt ou tard (plutôt tard, d'ailleurs) le système par répartition à une réforme réduisant les pensions pour les futurs retraités. La non-rétroactivité des lois et l'importance politique du groupe social des retraités permettent en effet de reporter aux suivants le coût de l'ajustement. Les actifs sacrifiés, aux faibles salaires, au chômage important et aux droits sociaux amoindris, deviennent ainsi, plus tard, des retraités aux pensions faibles, grevées par les périodes de chômage et la réduction des pensions. Si un nouveau boom économique a lieu après leur départ en retraite, la situation peut s'améliorer à nouveau sans qu'ils puissent nécessairement en bénéficier, au point qu'ils soient ainsi marginalisés par rapport au pouvoir d'achat de la nouvelle génération d'actifs.

De cet exemple fictif, qui n'est pas sans rappeler l'histoire française récente, un certain nombre de conclusions apparaissent. Tout d'abord, **dans une histoire longue, marquée par des fluctuations économiques fortes, il est impossible de concevoir un système de retraites assurant une justice entre générations sans se poser la question de l'équilibre entre les situations respectives des actifs et des retraités.** Il faut que les uns et les autres soient solidaires et soient disposés à venir en aide si les autres subissent des revers. Que faut-il en conclure par ailleurs ? Que le système d'imposition, celui sur les revenus du capital comme sur les autres revenus, est essentiel dans une politique d'équilibre des générations. Au sein de certaines générations mieux favorisées par l'histoire, les catégories sociales les plus aisées voient leurs revenus s'accroître durablement et se situer continuellement au-dessus de celui de tous leurs contemporains, en disposant de revenus plus élevés que les vieux quand ils sont jeunes, et de revenus très au-dessus des jeunes lorsqu'ils sont vieux. Les capacités d'épargne sont là maximales, et les revenus élevés. L'impôt progressif, sur le revenu comme le capital, apparaît alors comme un maillon central de la politique des générations.

**Engager une réflexion sur les inégalités entre générations n'est donc ni suspect, ni illégitime. C'est au contraire le devoir de la Gauche que de surmonter les inégalités qui naissent spontanément du capitalisme ou des hasards de la naissance.** C'est de la responsabilité des politiques de reconnaître que le fardeau de la crise et les bienfaits des Trente glorieuses n'ont pas été équitablement partagés : entre riches et pauvres bien sûr, entre hommes et femmes sûrement, mais aussi entre générations. Peut-être y trouvera-t-on une explication de la chute plus marquée du vote en faveur du Parti Socialiste des 30-40 ans aux élections européennes, ou la désaffection des jeunes des classes populaires aux municipales, autant de populations qui constituent le cœur des forces vives de la nation de demain.

## II LA MONTÉE DES INÉGALITÉS ENTRE GÉNÉRATIONS

### 1. STABILITÉ ET PROGRÈS APPARENTS DE LA STRUCTURE SOCIALE

Depuis l'après-guerre, la structure de la société française est marquée par trois phénomènes majeurs :

- la diminution rapide des paysans-agriculteurs et de leurs salariés ;
- le déclin des indépendants, en particulier des commerçants et des petits artisans ;
- l'expansion continue du groupe social des salariés du tertiaire (employés, professions intermédiaires et cadres), même pendant la longue crise que nous traversons depuis trente ans. A partir des années quatre-vingts, ce groupe représente la majorité absolue de la population active.

Ces tendances ont conduit un grand nombre d'analystes à conclure à une modification progressive de la structure sociale en faveur des « intellectuels » (et donc au détriment des « manuels ») généralement mieux rétribués, ce qui marquerait l'avènement d'une vaste classe moyenne tertiaire. Avancé aux Etats-Unis dès la fin des années cinquante, ce thème de la « moyennisation » avait été repris dans les années quatre-vingts par Valéry Giscard d'Estaing qui prédisait, dans son livre *Deux Français sur trois* (1983), que cette population allait former une large majorité des Français. Cette théorie de la « moyennisation » était aussi une machine de guerre anti-marxiste. Elle était érigée contre l'idée que la paupérisation était inéluctablement liée au capitalisme, et que le prolétariat devait connaître une expansion continue. Au bout des Trente glorieuses, dans les années soixante-dix, il semble bien que les tenants de la « moyennisation » aient eu le dessus. Mais depuis un quart de siècle, la situation a de nouveau changé. Il semble que l'erreur des marxistes fut de croire que les années 1945-1975 étaient une période « normale » du capitalisme, alors qu'au contraire il s'agissait là d'une période d'installation de la social-démocratie,

modèle social fondé sur l'aspiration portée justement par cette grande classe moyenne salariée en progression, modèle dont l'expansion produisait lui-même le recrutement de jeunes au sein de ces classes moyennes à mesure du développement des services, notamment publics, qui le sous-tendaient.

L'ironie de l'histoire est que, en France, en définitive, la théorie de la « moyennisation » commence à son tour à prendre l'eau au moment même où elle est exprimée. Autant les analyses marxistes sur la paupérisation faisaient fausse route pendant la période de croissance rapide au taux de 5 % par an, autant vingt-cinq années de crise commencent à poser de lourdes questions. La crise a fait surgir une autre évolution de long terme de la société française : la remise en cause progressive de la dynamique des classes moyennes à l'instar des Etats-Unis (cf. annexe 1). Une partie serait reléguée au sein des classes populaires, alors qu'une autre part s'intégrerait dans les franges supérieures du salariat. Cette représentation a été traduite par le terme de « société en sablier », selon l'expression d'Alain Lipietz.

Les classes populaires elles-mêmes seraient de plus en plus fréquemment écartelées entre exclusion et exploitation, entre d'une part le chômage et la disparition de toute valeur sur le marché du travail (par la désinsertion sociale, la marginalisation, ou par la chute dans la délinquance initiatique voire la criminalité professionnelle), et d'autre part, les bas salaires et la précarité éternelle. Cette dynamique se lit très bien aux Etats-Unis.

Evidemment, en apparence, les progrès d'hier continuent : plus de cadres, moins d'ouvriers, et donc une structure sociale toujours plus « moderne ». Pourtant, quand on regarde les phénomènes d'un peu plus près, quelques difficultés apparaissent. **Si, après avoir connu un sommet en 1975, la proportion des ouvriers décroît régulièrement, ces derniers représentent encore**

**27 % de la population en emploi (mars 2000). C'est à peu près la même proportion qu'en 1910**, même si leur niveau de vie et leur qualification n'ont plus rien à voir. Les ouvriers n'ont donc absolument pas disparu de la société française, alors que dans le champ politique et médiatique, ils ont été peu ou prou annihilés ; "*La sous-estimation de leur nombre est un symptôme de leur dévalorisation sociale et du déclin de leur poids politique et de l'influence de leurs représentants traditionnels*"<sup>3</sup>.

**Les employés et les ouvriers représentent ensemble une proportion de la population en emploi parfaitement stable (57 %) depuis le milieu des années soixante.** La crise n'a fait que prolonger le courant de la tertiarisation sans réduire, pour autant, la part globale des « classes populaires », cet ensemble constitué de salariés en emploi sinon routinier, en tous cas dont les activités sont considérées comme requérant une qualification faible. En effet, compte tenu des conditions de travail des employés et du niveau de leur rémunération (l'ouvrier à plein temps toute l'année gagne en moyenne 8000 francs nets par mois, primes comprises, tout comme l'employé moyen : le prix mensuel de la location d'un joli trois pièces parisien !), il serait bien abusif de considérer que l'augmentation du nombre d'employés marque le déclin des classes populaires ! Bien au contraire, **dans les années quatre-vingts, dans les services, la « taylorisation » de l'organisation du travail, fondée sur la décomposition des tâches en opérations élémentaires, simples et normalisées, a amené un développement très important des emplois d'employés non qualifiés qui « compense » en grande partie la diminution du nombre de postes d'ouvriers non qualifiés.** D'ailleurs la reprise économique actuelle s'accompagne d'une forte hausse des emplois non qualifiés. Selon le Ministère de l'Emploi, leur nombre a retrouvé en l'an 2000 le niveau de 1984 (3,4 millions) avec une prédominance des emplois

3) Stéphane BEAUD, *Alternatives Economiques*, « La société française », mai 2001. D'ailleurs, les ouvriers n'ont constitué que 5 % des candidats aux élections municipales.

de service. **Les classes populaires n'ont pas disparu depuis les années soixante, elles demeurent le cœur du salariat français.** Plus encore, alors que, dans la société industrielle, il existait une fracture entre ouvriers et employés, entre « manuels » et « intellectuels », de plus en plus, dans la société postindustrielle, les ouvriers ont des emplois routinisés, exigeant la maîtrise de procédures cognitives simples, et les employés sont plus souvent astreints à des tâches manuelles répétitives (les caissières des grands magasins sont, à ce titre, un bon exemple).

Au-dessus de cette classe populaire se trouvent les dites « professions intermédiaires », selon la nomenclature de l'INSEE, qui regroupent les contremaîtres, techniciens, représentants, instituteurs ou infirmiers. Elles constituent la catégorie qui se rapproche le plus des « classes moyennes » telles que l'on se les représente aujourd'hui, autrement dit une espèce de « classe du milieu », de *middle class* de salariés, ni experts ni routiniers, souvent en situation d'intermédiation entre le sommet et la base des hiérarchies et dont le revenu est proche de la moyenne de la population. Les membres de ce groupe passablement informe gagne de l'ordre de 12 000 francs de salaire net moyen pour les individus à plein temps. Ce groupe social a connu une progression importante depuis 30 ans passant de 10 à 19 % entre 1960 et 2000. Mais depuis 1983, cette croissance est nettement ralentie (+1,6 point). **La crise a donc remis en cause la croissance des classes moyennes dont on prédisait l'expansion éternelle.** C'est un héritage de la crise souvent mésestimé.

**Les cadres ne représentent que 13 % de la population en emploi, mais constituent une catégorie numériquement croissante depuis 1983 (+3,6 points), poursuivant ainsi l'essor entamé depuis le début des années soixante, époque à laquelle les cadres ne représentaient que 5 % de la population en emploi.** Cette catégorie de salariés qualifiés, dont le représentant type, aujourd'hui, dispose

d'une maîtrise et dont le salaire mensuel net avoisine 20 000 francs, constitue un groupe hier homogène, mais de plus en plus étiré entre une catégorie de cadres dirigeants, qui peuvent espérer accéder à des rémunérations annexes en capital (stock-options, distribution d'un portefeuille important d'actions, etc.) leur permettant de sortir du salariat « par le haut », et les autres qui ne quitteront jamais le statut du salariat « normal ».

Ces statistiques semblent plutôt attester l'idée d'une aspiration vers le haut de la structure sociale, même si le déclin des classes populaires est loin d'être aussi prononcé que le discours dominant veut bien le faire croire. Cependant, elles ne concernent que la population en emploi.

La prise en compte de la catégorie des chômeurs montre l'évolution de la structure sociale depuis 1983 sous un jour nettement moins optimiste :

- la hausse des cadres en emploi n'est plus que de 2,5 points ;
- celle des professions intermédiaires de 0,3 point ;
- les ouvriers et employés connaissent une baisse de 5,1 points ;
- les chômeurs enregistrent une croissance de 6,5 points.

**Le « groupe social » dont la montée a marqué les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix est celui des chômeurs, au sein duquel les catégories populaires (employés et ouvriers) sont les plus représentées. Ainsi, l'aspiration vers le haut, impliquée par la croissance des cadres, a son pendant depuis 20 ans au bas de la structure sociale : l'aspiration vers le bas des couches salariées qui ne trouvent ou ne retrouvent pas d'emploi.**

L'ensemble formé par les employés et les ouvriers en emploi voit sa part dans la population active décliner lentement, alors que le chômage s'étend et que stagnent les professions



intermédiaires. L'arrêt de l'expansion de la catégorie moyenne du salariat implique une situation nouvelle, vraisemblablement moins favorable à la mobilité ascendante des catégories populaires par promotion ou mobilité intergénérationnelle. **Cette stagnation des « classes moyennes » est un phénomène radicalement nouveau, inattendu, et porteur de risques graves pour la cohésion sociale.** Ce phénomène nous amène à nous interroger sur les moyens de concrétiser l'idée de « nouvelle alliance » entre classes populaires et classes moyennes. Cette alliance que nous devons renouveler doit être retrouvée dans un contexte où ces classes moyennes ont cessé de croître, et sont donc plus difficilement que par le passé le « corridor » de l'ascension sociale des classes populaires qui naguère bénéficiaient (directement par promotion sociale ou par mobilité intergénérationnelle pour leurs enfants) du développement des catégories intermédiaires.

Le défi politique majeur est bien d'éviter la fragmentation progressive des classes moyennes comme aux Etats-Unis (cf. annexe 1), et de redonner une perspective d'ascension sociale à cette grande majorité du salariat. Pour autant, derrière cette description portant sur l'ensemble de la population, **une analyse dynamique plus fine permet de comprendre que la déformation de la structure sociale se réalise et repose en définitive sur le flux des nouveaux entrants. Autrement dit, les nouvelles générations ont été la variable d'ajustement de ces changements, en subissant plus que proportionnellement les frais de la crise.**

## 2. LA MONTÉE DES INÉGALITÉS GÉNÉRATIONNELLES

Depuis 1975, le niveau de vie des ménages de moins de 30 ans a stagné, alors que les ménages de 50 ans et plus ont continué de s'enrichir. **Alors que le niveau de vie des ménages de 50-59 ans était supérieur d'environ 10 à 15 % à celui des moins de 30 ans en 1975, cet écart s'est accru jusqu'à 40 % en 1994.** Le

décrochage du niveau de vie des moins de 30 ans est donc flagrant : similaire à la moyenne en 1975, il est dès à présent largement inférieur. De plus, ce handicap plus lourd au départ ne se résorbe pas avec le temps puisque aujourd'hui le niveau de vie des 30-40 ans est toujours inférieur de 10 % au niveau de vie des 50-59 ans : ceux qui avaient un retard il y a 15 ans ne l'ont pas comblé.

Cette évolution n'a pas été linéaire puisque c'est essentiellement au cours des années quatre-vingt-dix que les inégalités ont été accentuées après une période de stabilisation. De même, les chiffres précités concernent des niveaux de vie relatifs et s'expliquent par la progression importante des revenus des classes d'âge âgées ce qui, en soi, est plutôt un facteur positif. Par ailleurs, **la dégradation de la situation des jeunes de moins de 30 ans a occasionné un effort de solidarité des parents et des grands-parents qui réduisent ces inégalités, mais la solidarité privée fait dépendre la situation des jeunes de la qualité de leurs relations familiales et de la richesse de leurs aînés.** En définitive, cette solidarité est d'autant plus active que tout va bien dans la famille ; dans les autres cas, la pauvreté et l'exclusion menacent. Il reste donc une place pour la solidarité sociale, et pas simplement familiale, envers les jeunes dont les besoins sont visiblement loin d'être couverts. En témoigne la croissance massive des taux de pauvreté chez les moins de trente ans : 9,3 % en 1984, et 18,5 % en 1994. Ce taux fluctue autour de 20 % depuis cette date. La plupart de ces jeunes, et surtout à mesure qu'ils prennent de l'âge, ne peuvent attendre aucune aide de leurs parents.

Pourtant, même si les contraintes financières qu'ils ressentent ne semblent pas très différentes de celles de leurs aînés, il est indéniable que la dégradation du marché du travail a pesé lourdement sur l'accroissement des inégalités entre générations : le chômage a conduit à une diminution des salaires en valeur relative

mais aussi souvent en valeur absolue. **Malgré une progression du pouvoir d'achat moyen, le pouvoir d'achat du salaire annuel des moins de 35 ans a chuté de 5 % depuis 20 ans. Les jeunes sont donc exclus du progrès économique depuis plus de deux décennies.**

Bien évidemment, tous les moins de 30 ans n'ont pas été affectés de la même manière : certains ont connu une progression de leur niveau de vie alors que les moins qualifiés, les femmes, souvent, ou les étrangers ont été plus touchés que la moyenne. Il n'en demeure pas moins que la France a fait essentiellement porter le poids de la crise sur les nouveaux entrants, ce qui provoque des différences durables entre générations. Il en résulte que **les générations nées après les années 50 ont connu un destin relativement moins enviable que la génération des années 40, tant en termes de niveau de vie et d'emploi que d'ascension sociale.** Pire, la période de la jeunesse est une période cruciale de la vie ; elle est le temps de la transition entre les potentialités (scolaires, notamment) et les réalités sociales (l'emploi, la fondation d'une famille, ...). **Pour les générations qui ont raté leur entrée dans l'emploi, les conséquences de long terme peuvent être désastreuses.**

**Au même moment, les générations qui ont naguère négocié leur entrée dans la vie dans une période favorable en conservent les bénéfices.** Les personnes nées dans les années quarante ont compté dans leurs rangs, à 28 ans, bien plus de cadres que ce qui prévalait pour l'ensemble de leurs aînés au même âge : de l'ordre de deux fois plus que dans les générations nées dix ans avant. De plus, l'absence de hiérarchie étoffée au-dessus d'eux a été une aubaine qui leur a permis de progresser à tous les stades de leur vie active (aidés en cela par les préretraites massives de la fin des années soixante-dix et des années quatre-vingts) tout en se voyant échoir des fonctions nouvelles. Tel est le fabuleux destin des

premiers baby boomers. C'est l'inverse pour les générations suivantes, dont la jeunesse, puis l'ensemble de la vie adulte, se passe de façon nettement moins favorable. C'est ce que traduit l'évolution du cadre-type : jeune trentenaire en 1977, quadragénaire mûr en 2000.

En moyenne, d'années en années, les cadres et les salariés porteurs d'une responsabilité reconnue ou d'une expertise valorisée continuent de croître, même depuis la « crise ». Cette croissance de ce qu'il est convenu d'appeler les « classes moyennes-supérieures » est consubstantielle à notre représentation du progrès social. **Pourtant, chez les salariés de trente ans, la proportion d'emplois qualifiés est la même aujourd'hui qu'en 1980, sans progression sensible : pour l'essentiel, l'expansion des cadres est portée par la dynamique de la génération du baby-boom.** Ceux-ci ont bénéficié de la forte croissance scolaire du début des années soixante et profité ensuite de la dynamique extraordinaire de l'emploi dans la période 1965-1975 qui a surtout bénéficié aux jeunes d'alors : développement d'EDF, du programme nucléaire et de l'aérospatiale ; rattrapage du téléphone, mais aussi des métiers de l'enseignement et de la recherche ; extension de la couverture de santé à l'ensemble de la population, montée en puissance de la communication de la publicité et de la presse, etc.

**Le constat est même plus inquiétant pour les professions intermédiaires (archétype des fameuses « classes moyennes ») : la proportion de professions intermédiaires parmi les 26-30 ans a augmenté de 50 % entre 1965 et 1970, mais stagne, voire régresse, jusqu'en 1997. De même, les générations nées dans les années quarante comptent moins de catégories populaires (ouvriers et employés) dans leurs rangs que les générations qui les ont précédées et leur ont succédé.**

Cette cessation de la croissance des emplois moyens et supérieurs du salariat est d'autant plus injuste que le niveau de formation des générations des années soixante et soixante-dix n'a pas cessé de croître. **Pour ces nouvelles générations, la hausse du niveau scolaire ne s'est donc pas accompagnée de la promotion sociale qu'on aurait pu en attendre.** Ainsi, à l'âge de 27 ans, un jeune titulaire d'un 2ème ou 3ème cycle universitaire avait 53 % de chances d'être cadre en 1983 et 43 % en 1997, 5 % de chances d'être employé en 1983 et 10 % en 1997. Le constat est encore plus frappant pour **les titulaires d'un 1er cycle universitaire** : ils avaient **70 % de chances d'être cadre ou « profession intermédiaire » en 1983 et seulement 52 % en 1997. En revanche, 11 % occupaient un poste d'employé en 1983 et 27 % en 1997.** Chez les garçons, 32 % des bacheliers sans autre diplôme sont ouvriers, contre 15 % en 1987.

Certains auront l'idée que cette évolution est la conséquence de la progression générale du niveau scolaire, qui dévalorise les diplômes universitaires au fur et à mesure de la massification de l'enseignement supérieur. Cependant, ce serait voir un lien univoque là où les relations sont historiquement subtiles : il a existé en réalité deux explosions scolaires, une première dans les années soixante et la seconde à la fin des années quatre-vingts. La première, dont ont bénéficié les premières générations du baby-boom, n'a été suivie par aucune dévalorisation des titres universitaires alors que la seconde a été accompagnée par une forte diminution du rendement social des études. Pourquoi ? Simplement parce que la qualité des emplois proposés aux jeunes n'a pas suivi. **Ce n'est donc pas parce qu'il y a plus de diplômés que le statut des emplois auxquels ils accèdent est moins élevé que par le passé.** Ce phénomène de sur-qualification des emplois n'a pas diminué avec la reprise de 1997-2000<sup>4</sup>.

4) Jérôme Gautié, « *Pour un nouveau plein emploi* », Rapport du CAE, 2000.

Une récente étude de Denis Faugère et Francis Kramaz<sup>5</sup> souligne **la chute spectaculaire de la mobilité salariale à partir du milieu des années soixante-dix**. Cette chute de 20 à 50 % selon les indicateurs utilisés illustre la moindre progression des individus dans l'échelle des salaires. **Que l'on soit en haut ou en bas de l'échelle, les positions dans la hiérarchie sont plus figées que dans les années soixante où la mobilité salariale était beaucoup plus forte.**

Cela est d'autant plus grave qu'une étude récente<sup>6</sup>, concernant l'impact du premier emploi sur les carrières professionnelles et salariales, met en évidence l'importance du point de départ sur toute la suite de la carrière. Toutes choses égales par ailleurs, **non seulement le fait de commencer à un salaire faible ou à un faible niveau de qualification est pénalisant au cours des premières années de carrière mais cet effet persiste sur toute la suite de la carrière salariale.** De plus, le caractère déterministe du premier emploi se serait accentué pour les jeunes générations qui ont débuté sur le marché du travail entre 1988 et 1992 par rapport aux plus anciennes qui ont débuté entre 1976 et 1980.

Compte tenu de ces déclassements sociaux, il n'est pas surprenant que les jeunes générations aient subi des pertes en termes de niveau de vie relatifs. **Non seulement les jeunes générations ont un accès moins facile à des postes du salariat moyen et supérieur, mais lorsqu'ils ont réussi à atteindre des postes équivalents à leurs aînés, ceux-ci sont moins valorisés économiquement.**

L'évolution récente du chômage n'est d'ailleurs pas de nature à modérer cette tendance. La génération née en 1945 n'a pas connu le chômage à 20 ans, puis a subi un taux de chômage de

5) Denis Faugère et Francis Kramaz « La mobilité salariale en France de 1967 à 1999 » in Inégalités économiques, rapport du CAE, juin 2001, p. 333-354.

6) Le Minez S., Roux S., « Quelle différenciation de trajectoire à partir du premier emploi ? », miméo, INSEE, 2001.

1 % à 30 ans et de 7 % à 50 ans. Au même âge, la génération née en 1965 est confrontée à des taux de chômage de 20 % à 20 ans et de 12 % à 30 ans. Que se passe-t-il lorsque sa force de travail entrera en obsolescence ? Et que penser des générations des années soixante-dix qui sont rentrées sur le marché du travail dans les années quatre-vingt-dix, au moment de la plus grave récession des cinquante dernières années ?

**La crise économique a redistribué les cartes en stoppant l'ascension sociale des générations nées à partir du milieu des années cinquante, et les difficultés s'accroissent pour les générations nées ensuite. Les Français nés après le baby-boom ne connaissent pas une meilleure situation que leurs parents au même âge, et dans un grand nombre de cas, leur situation est même bien plus mauvaise. L'âge d'accès des jeunes au triptyque (premier CDI, logement indépendant, vie en couple) n'a cessé de reculer depuis les années cinquante, et ce, quel que soit leur niveau d'études. Les conséquences sont fortes sur les modes de vie : le taux de départ en vacances des moins de 30 ans n'a pas augmenté depuis 20 ans alors qu'il progresse nettement pour les plus de 55 ans ; le taux d'équipement en automobile des moins de 30 ans a baissé sur la même période, tout comme la détention de logements. La vie culturelle ne se développe que lorsque les parents en offrent les moyens à leurs enfants. Le taux de mortalité des 25-40 ans est plus élevé aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans ; le recul de la mortalité est essentiellement obtenu sur les plus de 45 ans. Les jeunes d'aujourd'hui se suicident dix fois plus que ceux de 1965.**

Dans le même temps, les personnes nées dans les années quarante poursuivent leur ascension sociale et détiennent de plus en plus de capital monétaire, social, politique, culturel... Le déséquilibre de la représentation politique se mesure à un indice clair : en 1982, l'âge moyen du représentant syndical ou politique

était de 45 ans, et il est de 59 ans en 2000 (un fait que Maxime Parodi est le premier à avoir décrit). Un vieillissement de 14 ans en dix-huit années de temps correspond à une situation d'absence presque parfaite de renouvellement : les quadras des années quatre-vingts s'apprêtent à être les sexas des années zéro du XXI<sup>ème</sup> siècle. Une génération socialisée dans un contexte spécifique, celui de la fin des années soixante, hautement favorable à une entrée précoce en politique, s'est installée peu à peu dans les plus hautes fonctions, pour s'y stabiliser. Les députés de moins de 45 ans représentaient 29,5 % de l'assemblée nationale en 1983, et seulement 12 %, en 1999. Le phénomène est encore plus frappant pour les députés socialistes : **près de 38 % de députés PS de moins de 45 ans, en 1983, et seulement 12 %, en 1999.**

Ce n'est pas une simple question d'âge du capitaine, sinon l'argument tomberait assez vite. Ce vieillissement laisse doublement songeur quant à la représentation de l'ensemble des populations et à la capacité du système à former ses futures élites dirigeantes. **Pire, le vieillissement actuel du corps politique, qui a pour parallèle celui de l'encadrement des entreprises, se développe dans des conditions où rien n'est préparé pour assurer une transmission.** Une récente étude du Cevipof (Centre d'études sur la vie politique

députés PS



## répartition age députés

française) a indiqué que le PS ne compte plus que 5 % de moins de 30 ans et que la proportion des moins de 40 ans a chuté de 33 % en 1985 à 14 % en 1998.

Il est à craindre que, tôt ou tard, ce moment vienne, avec d'autant plus de violence que rien n'a été fait pour l'anticiper. Par exemple, la pétition de jeunes trentenaires du Parti Socialiste, lancée en juin 2001, montre la revendication d'un accès plus rapide des jeunes générations aux responsabilités politiques. Les pétitionnaires s'inquiètent des règles mises en place dans la désignation des candidats aux élections législatives (reconduction des sortants, timidité de la lutte contre le cumul des mandats, parité) qui pourraient, selon eux, sérieusement compromettre le renouvellement générationnel des élus PS. Cependant, sans étayer vraiment leurs arguments autrement que par le classique « place aux jeunes », les auteurs de cette initiative engagent mal le débat.

\*

\* \*

**On peut tirer trois enseignements de cette description de l'évolution de la situation sociale française.**

Premièrement, **il n'y a pas de loi universelle du progrès générationnel** : la crise des « 30 piteuses » a stoppé l'ascension sociale des générations postérieures au premier baby-boom : les Français nés à partir des années cinquante ne connaissent pas une meilleure situation que leurs parents au même âge, et dans un grand nombre de cas, leur situation est même bien plus mauvaise.

Deuxièmement, **il n'existe pas de lien mécanique entre l'évolution moyenne de la structure sociale pour l'ensemble de la population et le destin particulier de chaque génération.** La formidable expansion du salariat moyen et supérieur aura été le fabuleux destin d'une seule génération, celle du baby-boom.

Troisièmement, **pour une génération donnée, la situation à trente ans conditionne les perspectives à tout âge ultérieur.** C'est vrai en tout cas dans l'état actuel des processus sociaux, où rien n'est fait pour une solidarité susceptible de redistribuer les cartes entre générations. Pour ceux qui n'ont pas fait leur place à trente ans, il est trop tard et les conditions sociales se figent. Les premières générations qui ont subi à plein le ralentissement économique, les générations nées à partir de 1955 et qui ont eu vingt ans alors que le chômage de masse s'étendait sur ceux qui n'étaient pas à l'abri, conservent encore aujourd'hui les séquelles de leur jeunesse difficile, alors qu'ils ne sont plus en rien des « jeunes » en attente d'une place définitive dans la société. Il est donc préférable, pour toute la vie ultérieure, d'avoir vingt ans en 1968, lorsque le taux de chômage dans les deux ans de la sortie des études est de 4 %, qu'en 1994, où ce taux culmine à 33 % !

En définitive, **la dégradation globale de la situation des générations nées après 1955, par rapport à celle de leurs parents,**

a particulièrement touché les catégories populaires et limité l'expansion des classes moyennes. C'est pourquoi, en dépit d'une relative stabilité de la structure de la société française, les nouvelles générations connaissent une différenciation sociale beaucoup plus forte que par le passé. Pour elles, on se situe clairement dans une diminution des classes moyennes au profit d'une polarisation sociale plus forte du salariat : certains rejoignant les catégories privilégiées, la majorité connaissant une dévalorisation sociale inédite.

### III. RÉPONDRE AUX INÉGALITÉS GÉNÉRATIONNELLES

#### 1. UNE QUESTION OCCULTÉE

Faute d'avoir saisi que le fardeau de la crise était inégalement réparti en termes de générations et croyant encore que les difficultés d'insertion des plus jeunes finissent toujours par se résoudre à terme en raison d'une supposée loi du progrès générationnel, les responsables politiques et les partenaires sociaux ont combattu la montée du chômage et de la précarité par des mesures qui n'ont pas permis de contrecarrer ces inégalités générationnelles. Sous couvert d'un consensus implicite général selon lequel « il fallait mieux des jeunes sans emploi plutôt que des pères de famille au chômage », on a sacrifié la génération suivante, qui subit aujourd'hui encore les conséquences des difficultés de sa socialisation au travail.

**Les mesures d'insertion des jeunes sur le marché du travail jusqu'à la création des emplois-jeunes se sont traduites par une dévalorisation importante du statut du travail des nouveaux entrants<sup>7</sup> (rémunération dérogatoire ; temps de travail inférieur à la durée légale ; absence d'indemnisation chômage à l'issue des**

7) Cela dit, nous n'ignorons pas que les statuts des contrats aidés proposés aux jeunes se soient nettement améliorés depuis 15 ans.

contrats aidés ; statut de stagiaire plus souvent que celui de salarié stable....). L'expansion des contrats dérogatoires s'est souvent soldée par une raréfaction des emplois qui naguère relevaient du statut de la fonction publique : les recrutements de fonctionnaires ont baissé d'un tiers en 25 ans. Par un phénomène de cannibalisme par la précarisation, les emplois stables ont été remplacés par des formes instables d'activités dévalorisées, exercées le plus souvent par des jeunes « gentils et corvéables ». En réalité, depuis le milieu des années soixante-dix, les jeunes entrants sur le marché du travail subissent toutes les formes de flexibilisation de l'emploi, quand les générations précédentes conservent les anciennes conventions des Trente glorieuses. Les réformes de l'indemnisation du chômage (1992) ont fait sortir les plus précaires du régime d'assurance chômage, cependant que l'allocation d'insertion destinée aux plus jeunes était supprimée. De même, la création du RMI (1988) a sciemment exclu les plus jeunes, alors que le RMI devenait très rapidement une modalité d'indemnisation du chômage de ceux qui n'avaient pas assez cotisé pour avoir droit aux indemnités chômage après la réforme de l'UNEDIC de 1992.

A contrario, les dispositifs de préretraite massifs des années quatre-vingts<sup>8</sup>, dont le montant a dépassé celui consacré à l'indemnisation du chômage en 1983-84, ont permis à de nombreux travailleurs âgés de continuer à percevoir un revenu, faute de conserver un emploi, pour le plus grand bénéfice d'ailleurs des entreprises qui ont amélioré leur rentabilité en cessant leurs recrutements de jeunes pendant plus d'une décennie. Les travailleurs âgés en préretraite ont en fait « bénéficié » de la croyance collective en l'impossibilité de leur retrouver un emploi et d'une gestion de crise du volume de l'emploi : maintien de l'indemnisation du chômage en fin de carrière, préretraite,

8) La création des préretraites dans les années soixante-dix avait un but social, car l'espérance de vie des ouvriers était inférieure à l'âge légal de la retraite (65 ans). Avec la crise, les préretraites sont devenues une modalité essentielle de gestion de la pénurie d'emplois.

préretraite progressive, congé de fin d'activités, dans des conditions plus intéressantes que celles qu'on a réservées aux plus jeunes dont on pensait à tort que les difficultés d'insertion n'étaient que passagères. La situation des travailleurs âgés n'a pas été facile : restructurations massives, perte d'identité, situations souvent dramatiques. **Ceux qui n'ont pas bénéficié de préretraites ont été brutalement écartés de l'emploi, et ne profitent pas des périodes de reprise. Mais, globalement, la baisse forcée du taux d'activité des plus de 55 ans s'est faite dans des conditions moins pires que l'exclusion du marché du travail des plus jeunes.**

Il n'est pas dans notre idée, faut-il le rappeler, d'opposer les jeunes exclus aux travailleurs âgés licenciés. Mais force est de constater que la dégradation des conditions d'emploi des plus jeunes dans les années quatre-vingts n'a pas été combattue avec assez d'énergie. La mauvaise passe temporaire est devenue durable, et les plus jeunes, précarisés par les nouveaux modes de gestion des ressources humaines dans les entreprises mais aussi par les politiques publiques de l'emploi et les réformes dans le champ de la protection sociale, n'ont cessé de supporter cette précarité tout au long de leur carrière. **Une génération a donc été sacrifiée au front de la guerre économique, sans grands scrupules. Devenus des adultes trentenaires et quadragénaires aujourd'hui, ils ont alterné des périodes de chômage, des conditions d'emplois dégradés, et profitent moins de la reprise actuelle que les nouveaux entrants.** Le fonctionnement du marché du travail est ainsi fait que, lorsqu'on a raté son entrée, on ne rattrape jamais véritablement ce handicap. Tel n'est pas le sort de ceux qui, par la grâce d'une heureuse conjoncture, démarrent dans la vie active au moment où la situation économique et sociale est meilleure. Encore faut-il souligner que la dégradation des conditions d'emplois ne se résorbe pas spontanément avec la reprise. **Entre 1992 et 1997, l'âge d'accès à un emploi stable n'a cessé de reculer.**

## graphique éco et stats

**Compte tenu de la dégradation des conditions de vie des générations nées après 1955, ce n'est pas un hasard si les prévisionnistes sont aujourd'hui préoccupés par la retraite future de ces générations de la crise.** Cette inquiétude est d'autant plus justifiée que dans la palette des scénarios envisagés par les multiples rapports, on retrouve souvent trois éléments centraux :

- les propositions d'allongement de la durée de cotisation devront être mis en œuvre à plein vers 2017, soit le début de la retraite des générations de la crise ;
- le déséquilibre des régimes de retraites provient avant tout de l'heureuse augmentation de l'espérance de vie des générations nombreuses du baby-boom, générations qui laissent une charge lourde à leurs enfants (moins nombreux) ;
- les générations actives aujourd'hui devront cotiser pour le système par répartition pour payer la retraite de leurs aînés et épargner pour s'assurer un complément à des retraites qui à terme seront plus faibles ; **en clair, il faudra une génération de doubles payeurs.**

En définitive, les générations nées dans les années soixante et soixante-dix qui ont supporté l'essentiel du poids de la crise devront également subir la réforme du régime de leur retraite, sachant que leurs carrières professionnelles auront été moins complètes que celles de leurs parents et que leur capital accumulé sera plus faible, faute de revenus confortables. **Le projet social intégrateur des Trente glorieuses se délite peu à peu et le risque n'est pas exclu d'éconduire une partie de la population d'une protection sociale solide, dont avait pourtant bénéficié la génération précédente.** Ces questions sont le plus souvent écartées au motif que « Les jeunes ? Qu'ils attendent : leur tour viendra ! ». Nous savons maintenant, que ce n'est pas la pente naturelle de l'histoire.

## 2. INÉGALITÉS ENTRE GÉNÉRATIONS : ENSEIGNEMENTS ET LIGNES D'ACTION

### 2.1. Le nouveau visage du capitalisme

Le capitalisme a réussi sa tentative de s'extirper des régulations que les combats de la Gauche au cours du dernier siècle avaient permis de lui imposer : le compromis tacite entre le développement d'un Etat providence et la soumission des salariés à une organisation taylorienne du travail s'est largement fissuré.

**Le portrait social de la France des générations nées après 1955 offre le visage d'une polarisation plus grande entre groupes sociaux, alors même que le sentiment d'appartenance à une classe sociale n'a cessé de diminuer.** Le développement de la sous-traitance, des petites entreprises sous le contrôle de holding financières, des firmes multinationales et plus généralement d'une mobilité plus grande du capital a brouillé les repères qui structuraient la conscience ouvrière et permettaient d'identifier « l'ennemi » et les lieux de résistance. Dans le même temps, la

fragmentation des statuts des salariés, les révolutions sémantiques initiées par le patronat (remplacer par exemple le terme « d'ouvrier » par celui « d'opérateur »), la destruction des classifications des emplois dans les conventions collectives, l'enrichissement des tâches des salariés accompagné de l'extension de la polyvalence et de l'intensification du travail, le clivage des repères des générations dûs aux destins scolaires divergents des parents et des enfants, la formation d'une identité commune des nouvelles générations par le passage commun par l'école, tout cela a contribué à l'effacement progressif du sentiment d'appartenance des salariés à des groupes sociaux larges et partageant des caractéristiques communes d'existence. Les sondages montrent une augmentation du sentiment de ne pas appartenir à une classe, beaucoup se référant de plus en plus à la classe moyenne. Ce phénomène est d'autant plus frappant que, parmi les ouvriers, ceux qui déclarent appartenir aux classes moyennes passent de 13 % en 1966 à 30 % en 1994.

Cette fragmentation de la conscience de classe se lit aussi dans toute la dynamique politique des vingt dernières années où les instances politiques, médiatiques, culturelles et académiques de fabrication des représentations n'ont cessé de nier et de renier l'existence de référentiels de classe. Cette négation est même troublante lorsque le PCF parle des « gens ». Pour autant, lorsque l'on s'intéresse aux conditions de vie, d'écart de salaires, de revenu, de consommation, d'accès au patrimoine, ou simplement des éléments culturels tels que le choix du prénom pour ses enfants, les différences de classes restent tout aussi pertinentes qu'elles l'étaient en 1975 ou 1980. Cette permanence des différences objectives contraste singulièrement avec les représentations habituelles de la classe sociale dans le discours politique ou dans la conscience sociale telle qu'elle se reflète dans les sondages.



C'est, en effet, du côté des problèmes concrets que les difficultés se révèlent. Le premier problème concret d'aujourd'hui, c'est bien la mobilité sociale et les capacités à se projeter dans un avenir meilleur. Cette projection problématique renvoie directement à un problème de classe sociale. **Dans les années soixante-dix, la plupart des ouvriers et des employés savaient que le sort de leurs enfants serait meilleur que le leur, et pouvaient se projeter dans les catégories situées immédiatement au-dessus d'elles dans la pyramide sociale.** Au rythme de croissance du pouvoir d'achat de l'époque (pour les ouvriers, le salaire moyen en 1975 est supérieur de 94 % à celui de 1955), les classes populaires pouvaient envisager de rejoindre le niveau de vie des professions intermédiaires en vingt-cinq ans, moins qu'une génération. **En l'an 2000, à juger de la croissance du niveau de vie depuis vingt ans (+ 9 % entre 1980 et 2000 pour les ouvriers), les classes populaires se savent promises à la stagnation et ont intégré que le rattrapage n'aura jamais lieu : à ce rythme, il faudrait six ou sept générations pour rattraper les professions intermédiaires.**

La réalité des situations vécues par les salariés, et en particulier ceux qui n'ont pas bénéficié de l'âge d'or des Trente glorieuses, incite au contraire à réactiver dans les discours les intérêts contradictoires des différents groupes sociaux. Cela implique **d'en finir avec une représentation dominante, depuis les années quatre-vingts, de la société, en termes d'exclusion ou d'opposition entre inclus et exclus, qui a succédé à la thématique des rapports de classes,** naguère dominante, dans les années soixante-dix. Il faut réévaluer tout cela d'un œil neuf, hors d'un marxisme trop facile ou de son contraire, qui tendent à faire l'impasse sur tout un ensemble de nouveaux problèmes émergents. Comme le rappelle fort justement Dominique Sicot, l'approche en termes d'inégalités *« laisse place aux antagonismes entre groupes sociaux, alors que celle en termes d'exclusions impose l'idée d'un large consensus, d'une vaste uniformisation, tout juste contrariée par quelques situations extrêmes ».*

Cependant, l'adhésion des salariés les plus pénalisés par les nouveaux modes de gestion de la main-d'œuvre ne s'obtiendra que si les discours sur les inégalités entre groupes sociaux partent de leur existence concrète et non d'une réactivation des schémas passés qui ont perdu de leur lisibilité (les grandes unités de production, les classifications rigides, la conscience ouvrière, une relative homogénéité des statuts). L'individualisation des parcours et des emplois ne doit pas faire oublier que dans le paradigme de la mobilité, il y a des gagnants et des perdants. Le propre du capital est justement d'amplifier la différence entre gagnants et perdants : 80 % du capital est aux mains de 20 % des individus, d'autant plus riches que les autres sont plus pauvres. Si le capital fascine, c'est aussi que les rares élus disposent de ressources infiniment supérieures au commun des mortels : pour les salaires, un rapport de 1 à 3 sépare les 10 % les mieux lotis des 10 % les plus modestes. Pour le capital, le rapport est de 1 à 60 ou plus encore<sup>9</sup>. **Une société patrimoniale ne peut donc que vouer un culte à l'inégalité entre ceux qui n'ont rien et la minorité des possédants.**

Par ailleurs, une frange privilégiée du salariat profite de cette économie en réseaux en faisant porter le coût de leur mobilité sur les autres (Etat, collectivités, protection sociale...) alors que les autres salariés sont stigmatisés par leur supposée immobilité et sont invités à utiliser leurs ressources propres pour être mobiles sans que les dispositifs publics ne les aident. Le triomphe des « anti-mondialisation » s'explique d'ailleurs parce qu'il recoupe en grande partie ce sentiment d'injustice entre mobiles et immobiles. **Autrement dit, vingt-cinq ans après la fin des Trente glorieuses, nous voyons progressivement naître un nouveau système de partage du profit et du pouvoir dans l'entreprise et dans la cité, où les classes moyennes et populaires, qui hier se projetaient**

9) Le rapport est d'autant plus difficile à établir que les 10 % les plus modestes n'ont quasiment pas d'accumulation, au mieux quelque chose de l'ordre de 20 000 francs (le prix d'un scooter de base) à condition de prendre en compte les biens d'équipement.

**dans un avenir d'expansion, se voient confisquer l'accès à un avenir meilleur.** Ce partage a un nom : nouveau capitalisme, qui prend la place laissée vacante par une social-démocratie sabordée.

## **2.2. La réhabilitation du volontarisme économique**

Alors que les réalités sont celles d'une croissance des inégalités dans la valorisation économique des groupes sociaux et d'un déclin des classes moyennes et populaires dans leur capacité à maîtriser leur avenir, **les représentations sociales dominantes continuent de laisser croire en l'extension d'une immense classe moyenne englobant deux Français sur trois.** La tentation devant cette dynamique nouvelle est d'en dénoncer le fonctionnement et d'agiter un chiffon rouge à chaque élection, pour d'abord tenter d'attirer le vote des plus inquiets, ensuite ne rien faire lorsque l'élection est acquise. **En réalité, rien ne pourra se faire sans une action concertée, voulue sur la longue durée, consistant à restaurer un pacte social rompu depuis vingt ans.**

C'est une évidence, mais il est bon de rappeler que les inégalités, en général et en particulier celle entre générations, ne sont jamais aussi bien résorbées que lorsque le contexte général permet une amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population. Pour autant, ce n'est pas simplement une question d'intensité de la croissance, mais aussi de partage : les trois dernières années de croissance économique ne semblent pas avoir radicalement changé la donne sociale par rapport aux vingt-cinq années de croissance ralentie. La baisse d'un million du nombre de chômeurs constitue une avancée réelle, dont les conséquences positives sur les inégalités dépendront du caractère durable de cette évolution, mais elle ne saurait suffire.

La croissance n'est donc pas tout, le point central étant ce que l'on consent à faire pour que le progrès soit partagé. Concrètement, cela signifie que **l'ensemble de la politique économique et sociale doit être tourné vers la reconstitution d'une vaste classe moyenne, homogène en termes de droits sociaux, de conditions de travail et de revenu**. La politique économique doit poursuivre sa recherche de plein emploi de qualité, grâce à une augmentation des salaires<sup>10</sup>. La politique sociale doit permettre de reconstruire des droits sociaux élevés, à l'inverse de la logique anglo-saxonne de « filet de sécurité » minimum pour les plus pauvres. La politique fiscale doit jouer un véritable rôle de correction des inégalités et de participation progressive de chacun, à la mesure de ses moyens : comment ne pas voir que la baisse de l'impôt sur le revenu, l'escamotage de la plus-value dans l'imposition de l'épargne de moyenne durée ou le contournement de la solidarité sociale par les stock-options accompagnent la fragmentation de la société française au lieu de la combattre !

### **2.3. Une réforme des retraites qui tienne compte des inégalités entre générations**

Lorsqu'en 1945, trente-cinq annuités ont été exigées pour une retraite pleine, on a peu ou prou exclu l'essentiel des générations nées avant 1915 (qui auraient dû travailler jusqu'à 75 ans pour une retraite décente !). Les « vieux » des Trente glorieuses n'ont en réalité jamais beaucoup bénéficié de la solidarité ; ces générations sont restées marquées par une polarisation interne entre les couches sociales privilégiées et le prolétariat industriel. Celles nées de 1920 à 1950 ont bénéficié d'un Etat-providence en expansion progressive et de droits sociaux protecteurs et redistributifs croissants, propices à l'émergence d'une classe moyenne massive. Aujourd'hui, les jeunes sortent de l'école autour de 21 ans, perdent deux ou trois années au chômage sans

10) Voir Liem Hoang Ngoc " Salaires et emploi ", note n°1 du club Démocratie-Égalité, juin 2001.

indemnité ou dans des activités informelles, et ne commencent à cotiser véritablement qu'autour de 23 ans. Evidemment, les conditions sont plus faciles pour la fraction de la jeunesse qui passe avec succès les épreuves malthusiennes de la sélection de l'excellence scolaire ou économique (le normalien et le polytechnicien cotisent dès l'âge de 19 ans). Mais exiger quarante années de cotisations comme aujourd'hui, quarante-deux ans pour la proposition du rapport Charpin, voire quarante-cinq selon la suggestion du Medef, revient à allumer une bombe à retardement démographique qui pourrait exploser à partir de 2015, lorsque les candidats à la retraite sans cotisation suffisante se multiplieront. Le minimum vieillesse connaîtra une expansion nouvelle, alors que le nombre de ses titulaires ne cesse aujourd'hui de décliner. Dès à présent et vingt ans avant les échéances, le chômage de longue durée a retiré pour beaucoup la perspective de remplir le nombre requis d'annuités, et, dans les années prochaines, les cotisants insuffisants seront nombreux qui ne pourront prétendre à ce qui, quelques années plus tôt, semblait si naturel : une retraite décente à la fin de la vie de travail.

**Si la réforme annoncée des retraites se traduisait par la baisse relative des pensions et la hausse de la durée de cotisation, cela reviendrait à sanctionner doublement une même génération.** Une première fois par une situation du marché du travail pénalisante pour les salaires et l'emploi, et une deuxième fois par une diminution des retraites qui creuserait l'écart de niveau de vie avec les actifs d'après-demain. Elle renverrait une part de plus en plus importante de la solidarité financière à des relations interpersonnelles au sein des réseaux familiaux ou à l'accumulation de capital.

L'évaluation des solidarités financières entre les générations pose néanmoins le redoutable choix des critères pertinents pour juger de l'efficacité et de la justice de ces transferts.

Trois critères de justice pourraient être mobilisés pour juger des transferts entre générations :

- l'égalité des rendements des transferts au sein de chaque génération : chaque génération doit recevoir à hauteur de sa contribution ;
- l'égalité des niveaux de vie par âge : à chaque instant, il existe un partage équilibré de la richesse économique entre les différentes classes d'âge et chaque génération doit recevoir une part égale du gâteau ;
- l'égalité des trajectoires économiques : le niveau de vie, le bien-être des générations doivent être comparés sur la durée d'une vie, et on doit veiller à la progression régulière du niveau de vie au fur et à mesure du renouvellement des générations.

Le premier critère semble peu recevable, car il inscrit la solidarité dans une logique de rentabilité et conduit à nier l'essence même du système de retraite par répartition. Il pose comme principe que, puisque les anciennes générations ont peu cotisé (le système de retraite n'étant pas alors monté en puissance), elles doivent vivre misérablement. C'est la négation même de l'idée de solidarité entre générations. La logique de ce critère est au fond la même que celle de la capitalisation, puisque chacun reçoit à hauteur de ce qu'il a cotisé. Un système de retraite par répartition garantit au contraire que, lorsque la croissance économique favorise les actifs, les anciennes générations reçoivent plus que ce qu'elles ont cotisé de façon à remédier à leur marginalisation.

Le second critère pose également de redoutables problèmes, car il revient à nier la réalité des mutations du cycle de vie, c'est-à-dire que les différents âges n'ont pas les mêmes besoins, et surtout que ces besoins changent au cours des étapes du développement des sociétés. D'une part, il n'est pas anormal que le partage de la richesse économique entre les générations soit inégalitaire à un

instant donné, et d'autre part, il n'est pas non plus injuste que certaines classes d'âge se voient reconnaître à certaines époques un revenu plus important que les autres.

Le troisième critère constitue l'incarnation d'un principe social extrêmement fort : la loi du progrès générationnel. Le contrat social tout entier repose sur l'idée que les générations nouvelles vont connaître une meilleure situation que leurs parents. Or, nous avons vu que cela n'avait pas été le cas ces dernières années et que le système capitaliste ne produit pas spontanément une augmentation de la richesse ni sa répartition harmonieuse. Il n'en demeure pas moins que l'objectif des politiques publiques doit être celui-là, et en premier lieu celui de notre système de retraite. Nier le troisième critère, comme on le fait aujourd'hui, c'est admettre le fatalisme d'inégalités générationnelles maintenues. Certaines générations feront une bonne entrée dans le monde du travail, parce que leur jeunesse se déroule au moment propice. Dans le prolongement, elles poursuivront une bonne carrière, à un haut niveau de qualification et de rétribution, et se constituent ainsi des droits à une bonne retraite, doublée d'une épargne confortable. D'autres générations auront au contraire le malheur de naître au mauvais moment et de subir toute leur vie les conséquences néfastes d'une jeunesse difficile. Le débat sur ces inégalités est occulté, parce que les victimes en sont réduites au silence, et les bénéficiaires du système sont peu intéressés à faire valoir la justice.

**Le débat sur les retraites doit permettre de poser en termes nouveaux un contrat social intergénérationnel, qui ne soit plus implicite mais débattu et négocié dans l'espace public.**

Il faut prendre en compte une comptabilité intergénérationnelle dans les scénarii de réforme des retraites, car les seules règles ne renseignent pas sur le niveau de vie effectif des

futurs retraités. Comme le rappelle fort opportunément Arnaud Le Chevallier, « *appliquer les justes principes de distribution en ignorant le contexte de leur application, c'est le plus souvent commettre une injustice (...) il n'est plus possible de concevoir des règles valables à toutes époques, indépendamment des destins de chaque génération. D'où la nécessité de réactualiser non seulement les règles de distribution, mais le projet même d'une société juste capable de les alimenter* »<sup>11</sup>. Il faut aussi éviter que cette comptabilité générationnelle serve à refuser une solidarité entre générations. Elle doit servir au contraire à orienter les flux de solidarité vers ceux qui en ont le plus besoin.

Il faut refuser une modification de règles qui s'appliquerait aux générations de la crise (ce qui implique une validation plus importante pour le calcul des pensions des périodes de chômage indemnisé ou non). La réforme du MEDEF, qui fait reposer une grande partie de l'ajustement sur les jeunes retraités d'après 2020 est inacceptable. Si réforme il y a, elle doit être soutenue par l'ensemble des classes et des générations, et ses bénéficiaires doivent être identifiables pour tous.

Il est nécessaire de préserver un système de solidarité qui fasse participer les retraités à la croissance de la richesse de la nation. L'indexation des pensions sur le salaire net et non sur les prix est essentielle si la croissance économique repart. Sans une telle indexation, on paupérise en quelques années l'ensemble du troisième âge.

#### **2.4. Une taxation accrue du capital**

Les instruments pour combattre les inégalités générationnelles sont complexes dans la mesure où les trajectoires des individus ne sont connues qu'avec retard, parfois très longtemps après l'émergence des difficultés. On ne mesure qu'aujourd'hui la dévalorisation sociale des études des générations nées en 1975, qui ont été les générations du deuxième boom universitaire. Néanmoins, les différences de revenu et de niveau de

11) *Alternatives Economiques*, Hors Série « La société française », mai 2001



vie finissent toujours par se matérialiser par des différences patrimoniales, sans toutefois s'y réduire. Ce sera particulièrement le cas des futurs retraités de la génération du baby-boom.

**Combattre les dérives du capitalisme patrimonial et les inégalités entre générations passe en premier lieu par une correction des inégalités de patrimoine.** Le fait que les inégalités de patrimoine soient encore plus accentuées que les inégalités de revenus provient de la capacité – ou de l'incapacité – à épargner. Il en résulte que l'inégalité face à l'épargne est déterminante dans le cycle de vie des individus. Pour peu que l'on arrive à entrouvrir la porte de l'accès au capital, on voit sa situation s'améliorer de façon exponentielle par rapport à celle des « exclus du capital ».

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la fiscalité française joue un rôle négligeable dans la maîtrise des inégalités, quand elle ne contribue pas à les accroître. L'imposition des successions, dont le contournement est facilité notamment grâce au système des donations, est insuffisamment redistributrice. La séparation entre imposition du travail (impôt sur le revenu, cotisations sociales hors CSG) et imposition du capital (avoir fiscal, imposition des dividendes, des plus-values boursières et prélèvement sur cessions d'obligations) crée une disparité encore plus importante (l'imposition moyenne du capital est de 25 % contre près de 45 % pour le travail). **Si aucune action vigoureuse n'est menée, l'inégalité dans la détention du capital ne cessera d'exacerber les conflits entre les salariés qui ont eu des carrières complètes et ascendantes permettant d'accumuler un capital, et les salariés ayant connu des périodes de chômage et des carrières salariales peu attrayantes, surtout pour les générations nées après 1955.** Il serait dangereux de s'en remettre aux revenus du capital des ménages pour suppléer la perte de pouvoir d'achat des pensions de retraite.

Afin de combattre les inégalités entre capital et travail d'une part, et entre générations, d'autre part, la taxation des revenus du capital, du patrimoine et de sa transmission doit être renforcée.

La question fiscale est d'une importance déterminante. Thomas Piketty, dans une étude approfondie<sup>12</sup>, a montré que l'impôt sur le revenu et, dans une moindre mesure, l'impôt sur les successions ont permis de faire en sorte que la concentration des hauts patrimoines ne retrouve pas les niveaux astronomiques observés au début du XXème siècle, favorisant le passage d'une « société de rentiers » à une « société de cadres ».

L'abaissement massif de l'impôt sur le revenu et la suppression de l'impôt sur les successions (annoncés aux États-Unis et en Italie), et préconisé par le rapport du député PS Michel Charzat<sup>13</sup>, risque fort de reconstituer la société des rentiers et d'amplifier les inégalités entre générations et à l'intérieur des générations.

Si le maintien d'un impôt sur le revenu progressif élevé est déterminant, on pourrait envisager une taxation exceptionnelle du patrimoine pour préserver le système de retraite par répartition.

## **2.5. Corriger les déséquilibres de représentation ?**

Il faut souligner le vieillissement des personnes composant les principales institutions représentatives des citoyens politiques et sociaux, qu'il s'agisse des partis politiques, des syndicats ou de la « mouvance » de l'économie sociale. C'est la résultante, notamment, de l'incapacité des institutions à renouveler leurs discours et

12) Thomas Piketty, « Les inégalités dans le long terme » in Inégalités économiques, rapport CAE, juin 2001.

13) Michel Charzat, rapport au Premier ministre sur l'attractivité du territoire, juillet 2001.

pratiques pour les adapter au vécu et aux désirs des nouvelles générations. Il reflète aussi plus largement le délitement du sentiment d'appartenance des individus à des groupes sociaux et le dépérissement relatif des institutions qui ont porté le projet de l'Etat-providence et de la constitution d'une vaste classe moyenne. Il provient surtout d'un legs difficile et d'une absence de transmission politique. Si rien n'est fait dans les années prochaines, l'héritage des institutions que nous connaissons s'étiolera et n'ira à personne, faute d'avoir préparé la génération des successeurs.

Afin d'éviter de rentrer dans une logique de quotas qui entérinerait une communautarisation de la société, **il faut établir les conditions d'une vigilance partagée et des règles de fonctionnement claires pour s'ouvrir à une représentation plus juste de la société.** Il n'est là question ni d'ouvriérisme (pour la représentation des groupes sociaux), ni de « jeunisme » (pour la représentation des nouvelles générations) mais d'une meilleure prise en compte des aspirations de l'ensemble de la population. Prendre des décisions, par exemple sur l'avenir des retraites ou sur l'imposition du capital, dans des instances où sont sur-représentés les individus en fin de carrière ou ayant pu accumuler un capital ne serait-ce que modeste, n'est pas souhaitable.

**Il faut au contraire parvenir à trouver la conciliation qui permette de rétablir la légitimité intergénérationnelle du système social.** Que les réformes soient décidées aujourd'hui, pour l'essentiel, par la génération qui partira en retraite dans les dix ans ne plaide guère pour leur légitimité. Que les générations qui auront à payer au cours des vingt ou trente prochaines années les conséquences de ce qui sera décidé (une indécision est ici une forme de décision) soient systématiquement écartées, est tout aussi suspect. Que, d'une façon générale, l'ensemble des questions concernant au plus haut point les nouvelles générations (le statut d'autonomie des jeunes pour pallier la dépendance durable des étudiants et des

travailleurs de moins de trente ans, l'indemnisation du chômage, mais aussi toutes les questions concernant la protection sociale) soient évaluées sans faire appel au jugement et à l'évaluation des jeunes, pourrait tôt ou tard être vu comme une façon de sacrifier l'avenir à des impératifs de court terme. Aujourd'hui, face à ces enjeux, les jeunes, à qui on ne demande pas leur avis, ne disent rien, mais il faut se méfier de l'eau qui dort.

## **ANNEXE 1 : LA CRISE GENERATIONNELLE AUX ETATS-UNIS**

Les changements les plus généraux de la structure sociale américaine ressemblent à ceux observés en France : disparition des agriculteurs, stabilité de l'ensemble des classes populaires qui représentent plus de la moitié de la population active ; doublement du nombre de cadres et des professions intermédiaires.

Cependant, depuis les années soixante-dix, l'expansion des catégories sociales les plus qualifiées s'accompagne d'une dévalorisation des échelons inférieurs de la hiérarchie. Ainsi, le salaire ouvrier médian qui représentait les trois-quarts du salaire médian des cadres en 1950, en vaut aujourd'hui à peine plus de la moitié. De même, alors que le PIB américain a crû de 3 % par an, dans les années quatre-vingt-dix, le salaire moyen des salariés à plein temps n'a crû que de 1,2 % par an et le salaire médian a stagné (-0,2 %). Une part minoritaire du salariat a connu des hausses de salaire assez extraordinaires, qui ne sont pas partagées avec le commun des salariés : la moyenne croît sans que la population générale en bénéficie. Le salaire des 10 % les plus modestes, par exemple, a baissé de 1,33 % par an.

**Ainsi, contrairement aux idées reçues, à peine un quart de la population américaine a vraiment profité de la croissance.** Il en résulte un accroissement des inégalités. Parmi les salariés en emploi à temps plein toute l'année, le rapport entre le salaire des 10 % des salariés les mieux payés et celui des 10 % les moins payés est passé de 3,9 dans les années soixante, à 5,8 aujourd'hui. L'essentiel de la croissance est ainsi capté par une minorité de la population.

La crise est d'autant plus aiguë observée par générations : la proportion d'emplois qualifiés dans les générations nées après les années cinquante régresse par rapport à leur aînés au même âge.

En 1977, le salaire d'un jeune de 24 ans ne représentait que 75 % du salaire médian des plus de 25 ans, contre 87 % en 1967. Cette évolution n'a cessé, depuis, de s'amplifier<sup>14</sup>.

**Aux États-Unis comme en France, une génération qui a mal débuté dans la vie active semble en conserver les séquelles tout au long de sa trajectoire. On observe, là aussi, le développement d'une crise générationnelle, où le ralentissement économique des années soixante-dix et quatre-vingts, plutôt que d'être partagé par l'ensemble de la population, a été essentiellement subi par les jeunes d'alors, en cours d'insertion sur le marché du travail, les plus anciens prolongeant quant à eux leur trajectoire.**

L'exemple américain montre l'inexactitude de l'idée communément admise en France selon laquelle les rigidités syndicales, le poids du droit du travail et les règles de la social-démocratie auraient pénalisé les jeunes, dans le but de conserver l'emploi des plus vieux. Les recettes du néolibéralisme américain ont conduit à la même catastrophe, où l'ajustement a été payé avant tout par les jeunes entrants. Une minorité de jeunes, les héritiers notamment, en mesure de se voir offrir des études universitaires à 50 000 dollars par an par leur famille, ont sauvé la mise. Là encore, **les générations de l'après baby-boom sont sans cesse plus inégalitaires que leurs aînés** et la « disparition » ou l'« écartèlement des classes moyennes » (*shrinking middle class*) est bien plus accentué pour les nouvelles générations.

14) Tristan Klein, « Prendre en compte les effets de génération », workingpaper, juillet 2001.

## SYNTHÈSE

La crise économique que nous traversons depuis 25 ans est pleine de paradoxes : le revenu par tête n'a pas cessé de croître, comme l'espérance de vie, la consommation, le taux de départs en vacances, le nombre de cadres, etc. Autrement dit, le progrès n'a pas cessé. Pourquoi alors, depuis 25 ans, sentons-nous les difficultés s'accumuler ? La raison en est que notre crise est avant tout une crise de générations : l'ajustement s'est fait sur les entrants sur le marché du travail et les nouvelles générations ont donc été massivement exclues de la marche des progrès économiques et sociaux. Cette note met au jour cette vérité occultée, et tente d'esquisser des voies nouvelles pour sortir de l'ornière.

Avant tout, il faut revenir en arrière. La période des Trente glorieuses (1945-1975), celle de la croissance à 5 % par an, avait été propice à une diminution des inégalités et à une désagrégation sensible des frontières entre classes sociales. En revanche, la dynamique instaurée depuis la fin des années soixante-dix pose des difficultés profondes quant à la pérennité de notre société française héritière de la dynamique de « moyennisation » : ainsi les sociologues appelaient-ils la dynamique d'expansion numérique et de prise de pouvoir idéologique des classes moyennes salariées. De façon insidieuse, le legs historique d'une société marquée par un idéal et un processus d'égalisation des conditions tend à se dissoudre.

La crise a fait éclater le « compromis » social institué au cours de ce siècle entre l'État social et le capitalisme. Il en a résulté, pour la première fois en temps de paix, une baisse du niveau de vie des générations nées après 1955 par rapport à celui de leurs parents. Cette rupture des éléments essentiels du contrat social (ascension sociale par le diplôme, carrière professionnelle dynamique, promesse d'une retraite permettant aux plus âgés de vivre mieux et dignement) ont entraîné une croissance des inégalités entre générations, tranchant avec l'espérance d'un progrès social ininterrompu grâce à l'expansion d'une classe moyenne salariée marquée par une croissance continue de son pouvoir d'achat.

Si les inégalités de classe persistent, voire s'accroissent, les jeunes générations, toutes classes sociales confondues, connaissent une baisse relative de leur niveau de vie. Leur pouvoir d'achat, leur taux de mortalité, de départ en vacances, ou d'accès à une vie stable, ont régressé par rapport à leurs parents au même âge, alors même que leur niveau de formation est bien plus élevé. Dans le même temps, les générations du Baby-boom ont continué leur exceptionnelle ascension sociale en poursuivant leur accumulation de capital économique, culturel et politique.

Bien évidemment, la société d'aujourd'hui est très différente de celle des années soixante, avec sa hiérarchie pesante et son moralisme étouffant, son organisation rigide du travail et sa culture officielle liberticide. Mais ces conquêtes apparentes, dans la famille, dans le travail et dans la sphère publique, se sont accompagnées d'une détérioration sans précédent en temps de paix des conditions d'insertion des jeunes, des conditions de vie et de réalisation de soi. Ainsi, les nouvelles générations connaissent une différenciation sociale beaucoup plus forte que par le passé. Pour elles, on se situe clairement dans une diminution des classes moyennes au profit d'une polarisation sociale plus forte du salariat : certaines rejoignant



les catégories privilégiées, tandis que la majorité connaît une dévalorisation sociale.

Plus inquiétant encore, les handicaps accumulés par une génération, par-delà la diversité des individus et des groupes sociaux qui la composent, ne se résorbent pas avec le temps : les premiers jeunes, durement touchés dans les années quatre-vingts par la crise et l'expansion du chômage de masse, sont aujourd'hui ces adultes en milieu de vie active qui continuent d'être marqués par des difficultés d'emploi, portant ainsi les stigmates de leur entrée ratée dans la vie active.

Le fardeau de la crise n'a pas été équitablement partagé entre les générations, et les politiques publiques, faute de l'avoir identifié, sont restées passives face à la progression des inégalités intergénérationnelles, quand elles ne les ont pas amplifiées, persuadées que des difficultés passagères d'insertion se résorberaient avec le temps

La contagion des esprits par le libéralisme aboutit à des préconisations qui renforcent la fragmentation de la société et accroissent les inégalités entre générations. La baisse de l'imposition des revenus et du capital va accélérer la concentration des patrimoines et restaurer une société de rentiers, alors même que les générations nées après 1955 n'ont pu se constituer de patrimoine ou accéder à des emplois stables et bien rémunérés.

Ces thématiques n'ont pas reçu jusqu'à présent l'attention nécessaire. Il est vrai que la question générationnelle est dangereuse, et pourrait risquer d'être réutilisée par un discours démagogique et nuisible. Il est pourtant nécessaire de revenir sur l'ensemble de ces problèmes pour faire de leur traitement une priorité politique. Il s'agit de redonner espoir aux générations sacrifiées, de les réintégrer dans la voie du progrès social. Il s'agit

plus encore de rappeler que, pour l'heure, les inégalités entre générations sont objectivement exclues des débats et des choix (santé, retraite, renouvellement de la main d'œuvre et des institutions, etc.) qui pèseront sur un avenir de long terme, et que le vieillissement actuel du corps politique et de l'encadrement des entreprises n'y aide pas. Ces choix de long terme, les nouvelles générations sacrifiées auront à en subir les conséquences entières. Réinventer le contrat social intergénérationnel, prendre en compte ceux qui auront à assumer les conséquences de ce que nous déciderons démocratiquement et les inviter à participer à ce débat, telle doit être l'ambition de la Gauche.